

IMMOSTONE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 50.000,00 €

Siège social : 79 Rue Liandier

13008 MARSEILLE

530 709 518 RCS MARSEILLE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 3 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt,
Le 3 avril, à quatorze heures,

Les Associés de la Société **IMMOSTONE**, Société A Responsabilité Limitée, au capital de 50.000 euros, dont le siège social est sis 79, rue Liandier – 13008 Marseille, et immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro 530 709 518, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social.

Sont présents ou représentés :

- **SARL LANDSTONE**,
Propriétaire de neuf-mille-cing-cent-deux parts sociales en pleine propriété,
Numérotée de 1 à 950 et de 1001 à 9552,
ci..... 9 502 parts
- **Monsieur Thibault PEYTAVIN DE GARAM**,
Propriétaire de cent-soixante-six parts sociales en pleine propriété,
Numérotée de 951 à 1000 et de 9553 à 9668,
ci..... 166 parts
- **Monsieur Gautier PEYTAVIN DE GARAM**,
Propriétaire de cent-soixante-six parts en pleine propriété,
Numérotées de 9669 à 9834,
ci..... 166 parts
- **Monsieur Aimeri PEYTAVIN DE GARAM**,
Propriétaire de cent-soixante-six parts en pleine propriété,
Numérotées de 9835 à 10000,
ci..... 166 parts

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Madame Marie-Françoise PEYTAVIN DE GARAM**, gérante.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



- Nomination d'un nouveau Gérant,
- Rémunération de gérance
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, conformément aux statuts de la Société, de nommer en qualité de co-gérant, pour une durée indéterminée :

Monsieur Gaultier PEYTAVIN DE GARAM,
Né le 14 juin 1994 à LA CIOTAT (13),
Demeurant et domiciliée sis 2, allée Johnny Hallyday – 13008 MARSEILLE,
De nationalité Française.

L'intéressé déclare qu'il accepte cette fonction et qu'il n'a fait l'objet d'aucune décision judiciaire lui interdisant de l'exercer.

Cette prise de fonction prend effet au jour de la présente.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide qu'aucune rémunération ne sera versée à Monsieur Gaultier PEYTAVIN DE GARAM, au titre de son mandat de co-gérant de la Société, et ce pour la totalité de l'année 2023.

RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture l'ensemble des associés.

Monsieur Gaultier PEYTAVIN DE GARAM,

« Bon pour acceptation des fonctions de co-gérant associé »



Madame Marie-Françoise PEYTAVIN DE GARAM,
Co-gérante

